

Bureau du 24 octobre 2005

Décision n° B-2005-3675

objet : **Centre de valorisation thermique des déchets urbains de Lyon-sud - Fourniture pour renouvellement et maintenance des pompes process - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert**

service : Direction générale - Direction de la propreté

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 13 octobre 2005, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2005-2606 en date du 18 avril 2005, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Le marché de renouvellement de pièces et d'entretien des pompes KSB du centre de valorisation thermique des déchets urbains de Lyon-sud arrive à expiration le 31 décembre 2005. Il faut le renouveler.

Il convient également d'ajouter à ce marché les nouveaux besoins du centre de valorisation thermique de Lyon-sud en matière de fourniture et de maintenance de nouvelles pompes.

Les pompes à renouveler sont fabriquées par des constructeurs connus et ont des caractéristiques mécaniques bien définies, la consultation est donc proposée sous forme de lots par marque.

Le présent rapport a donc pour objet le lancement d'une procédure en vue de l'attribution des fournitures pour le renouvellement et la maintenance des pompes process du centre de valorisation thermique des déchets urbains de Lyon-sud. Celles-ci font l'objet des cinq lots suivants qui seront attribués séparément à une entreprise seule ou à un groupement solidaire :

- lot n° 1 : matériel de marques Ditech, Dosapro Milton, Hydro Fluide et Someflu,
- lot n° 2 : matériel de marque Ensival,
- lot n° 3 : matériel de marque Glynwed,
- lot n° 4 : matériel de marque KSB,
- lot n° 5 : matériel de marque Lewa.

Les prestations pourraient être attribuées à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 39, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics.

Chaque lot ferait l'objet d'un marché à bons de commande, conformément à l'article 71-I du code des marchés publics, conclu pour une durée ferme de quatre années à compter de la date de notification.

Chaque lot comporterait un engagement de commande sur quatre ans comme précisé ci-après :

- lot n° 1 :
 - . minimum de 25 700 € HT, soit 30 737,20 € TTC,
 - . maximum de 77 100 € HT, soit 92 211,60 € TTC ;
- lot n° 2 :
 - . minimum de 1 200 € HT, soit 1 435,20 € TTC,
 - . maximum de 3 700 € HT, soit 4 425,20 € TTC ;
- lot n° 3 :
 - . minimum de 26 900 € HT, soit 32 172,40 € TTC,

. maximum de 80 600 € HT, soit 96 397,60 € TTC ;

- lot n° 4 :

. minimum de 114 900 € HT, soit 137 420,40 € TTC,
. maximum de 344 800 € HT, soit 412 380,80 € TTC ;

- lot n° 5 :

. minimum de 47 200 € HT, soit 56 451,20 € TTC,
. maximum de 141 500 € HT, soit 169 234 € TTC ;

Vu lesdits dossiers de consultation des entrepreneurs ;

DECIDE

1° - Approuve :

- a) - le lancement de l'opération,
- b) - les dossiers de consultation des entrepreneurs.

2° - Les prestations seront attribuées à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 39, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics.

3° - Les offres seront jugées par la commission permanente d'appel d'offres, créée par la délibération n° 2004-1898 en date du 10 mai 2004.

4° - La dépense prévisionnelle correspondante sera prélevée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget de la Communauté urbaine - direction de la propreté - exercices 2005 et suivants - section de fonctionnement - centre budgétaire 5840 - centres de gestion 584 310 et 584 311 - comptes 606 320 et 606 800 - fonction 812.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,